

Révision du règlement d'information sur les Crues (RIC) Artois Picardie



A Hesdigneul le 2/11/2012. PHOTOS GUY DROLLET.



Les Services de prévision des crues

Services de Prévisions des Crues
au 01/07/2013 (arrêté du 04/06/2013)

Depuis 2003 :

Un service à compétence nationale, le **SCHAPI** (Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations)

+ **19 services de prévision des crues (SPC) à terme**



Les objectifs de la vigilance crues

- Mieux anticiper les crises d'inondations par une information régulière et normée
- Disposer d'un outil d'aide à la décision permettant une mobilisation graduée des moyens de secours
- Aider à informer directement les populations pour en faire des acteurs conscients de la crise
- Donner accès en temps quasi – réel aux mesures hydrométriques

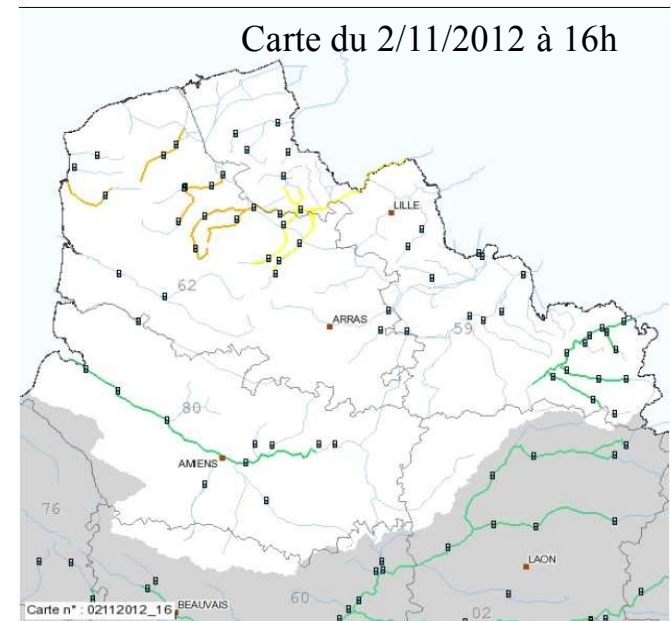
Vigilance à l'échelle du SPC Artois Picardie

11 tronçons de cours d'eau surveillés (650 km de linéaire) :

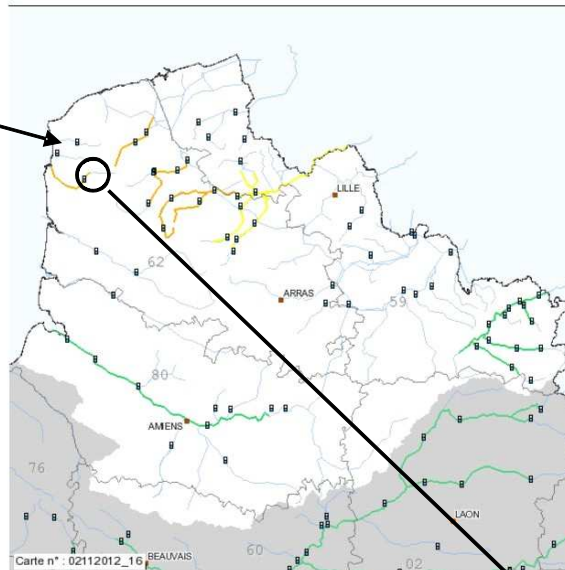
- Sambre
- Solre
- Helpe mineure
- Helpe majeure
- Liane
- Aa supérieure
- Somme
- Hem
- Lys Amont
- Clarence / Lawe Amont
- Plaine de la Lys

Déjà intégrés à
l'ancien
dispositif
d'annonce de
crues

Intégrés au Schéma directeur de
prévision des crues de 2009,
suite aux inondations de 2006



La vigilance pour les crues



<http://www.vigicrues.gouv.fr>

- Publiée à 10h00 et à 16h00 et actualisée en tant que de besoin

- Fournie au même moment au public et, de façon « poussée », aux acteurs de la sécurité

- **Rouge** : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.
- **Orange** : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
- **Jaune** : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
- **Vert** : Pas de vigilance particulière requise.

- **Rouge** : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.
- **Orange** : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
- **Jaune** : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
- **Vert** : Pas de vigilance particulière requise.

Bulletin du SCHAPI

BULLETIN NATIONAL D'INFORMATION
ORIGINE : SCHAPI

Bulletin du Service de Prédiction des Crues

BULLETIN D'INFORMATION
ORIGINE : Service de Prédiction des Crues A

Carte de référence : 02112012_16
Bulletin émis le : 02/11/2012 à 15:55:06
Prochain bulletin le : 03/11/2012 à 10:00:00

Bulletin émis le : 02/11/2012 à 14:58
Prochain bulletin le : 03/11/2012 à 10:00

Etat maximal de vigilance sur la France : Orange

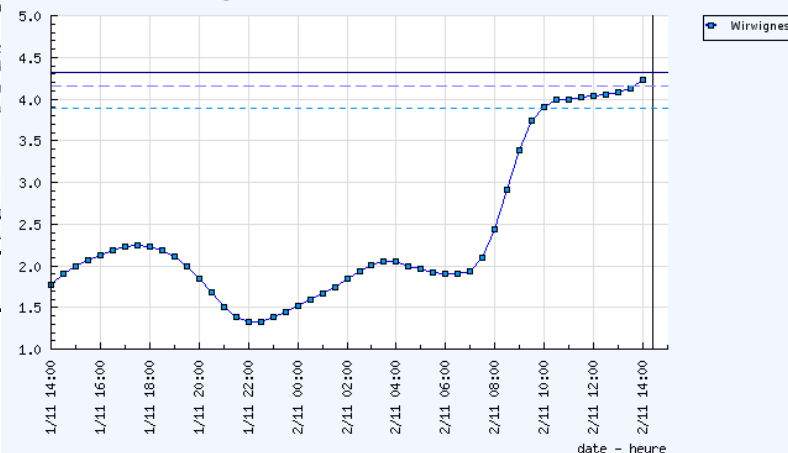
Etat maximal de vigilance sur le territoire du SPC : Orange

Département(s) en vigilance crue «orange» ou «rouge» :

Fait(s) nouveau(x) :
Passage en vigilance orange des tronçons :
-Aa (dépt. 62)

Fait(s) nouveau(x) :
Mise en vigilance orange des bassins de :

Wirwignes (Liane) - Hauteurs en m (02/11/2012 14:22)





Activité du SPC Artois-Picardie

Episodes hivernaux

Entre fin décembre 2012 et fin mars 2013, le SPC a connu **5 épisodes en vigilance jaune** dont un d'une durée d'environ 2 semaines avec **un passage en vigilance orange** (du 21 décembre au 4 janvier).

Ces épisodes hivernaux ont concerné la quasi-totalité des bassins surveillés par le SPC (sauf la Somme).

Globalement, sur ces périodes, le choix de la couleur de vigilance a été pertinent.



Activité du SPC Artois-Picardie

Episodes estivaux

Entre mi-juin 2013 et début octobre 2013, **7 épisodes orageux** ont conduit le SPC à passer en vigilance jaune.

Ces épisodes ont également concerné la quasi-totalité des bassins surveillés par le SPC (sauf la Somme).

Lors de ces épisodes, les tronçons n'ont pas atteint les niveaux de vigilance jaune. Ceci est dû, notamment, aux cumuls restés en dessous des maximums prévus par Meteo France ou à une localisation des pluies qui a finalement eu lieu en dehors des bassins surveillés.

Le SDPC

- Document d'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues dans le bassin Artois Picardie
- Contenu du SDPC
 - Définition du territoire de compétence du SPS et des périmètres d'intervention
 - Description du dispositif d'information et de surveillance
 - Dispositifs de surveillance des collectivités



Le RIC

- Document de cadrage de l'activité du SPC Artois Picardie encadré réglementairement
- Contenu du RIC
 - Notice de présentation de chaque tronçon suivi par l'Etat
 - Liste des communes au profit desquelles l'Etat met en place un dispositif de prévision et d'information sur les crues
 - Modalités d'intervention des collectivités locales
 - Dispositif d'information explicité (recueil, mise à disposition, transmission de l'information)

Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) - PROJET

Service de Prévision des Crues Artois-Picardie



Rappels historiques et réglementaires

	SDPC	RIC
1ère version	11 janvier 2006	7 août 2006
Dernière révision	5 janvier 2009	5 janvier 2009
Prochaine révision	10 ans	5 ans

Nouvelle consultation à lancer pour la révision du RIC qui arrive à ses 5 ans.



Évolutions

- Modifications de forme
- Modification techniques légères des tronçons (quelques centaines de mètres) et des communes (ajout de Longuenesse-62, retrait de Licques-62, Rocquignies-02 et Wignehies-59)
- Mise en place du nouveau concept national d'emploi de la vigilance « crue » avec la mise en place de zones de transition entre les niveaux de vigilance.

Délimitation du territoire de compétence et des cours d'eau de vigilance

Territoire de compétence du SPC



Limites départementales



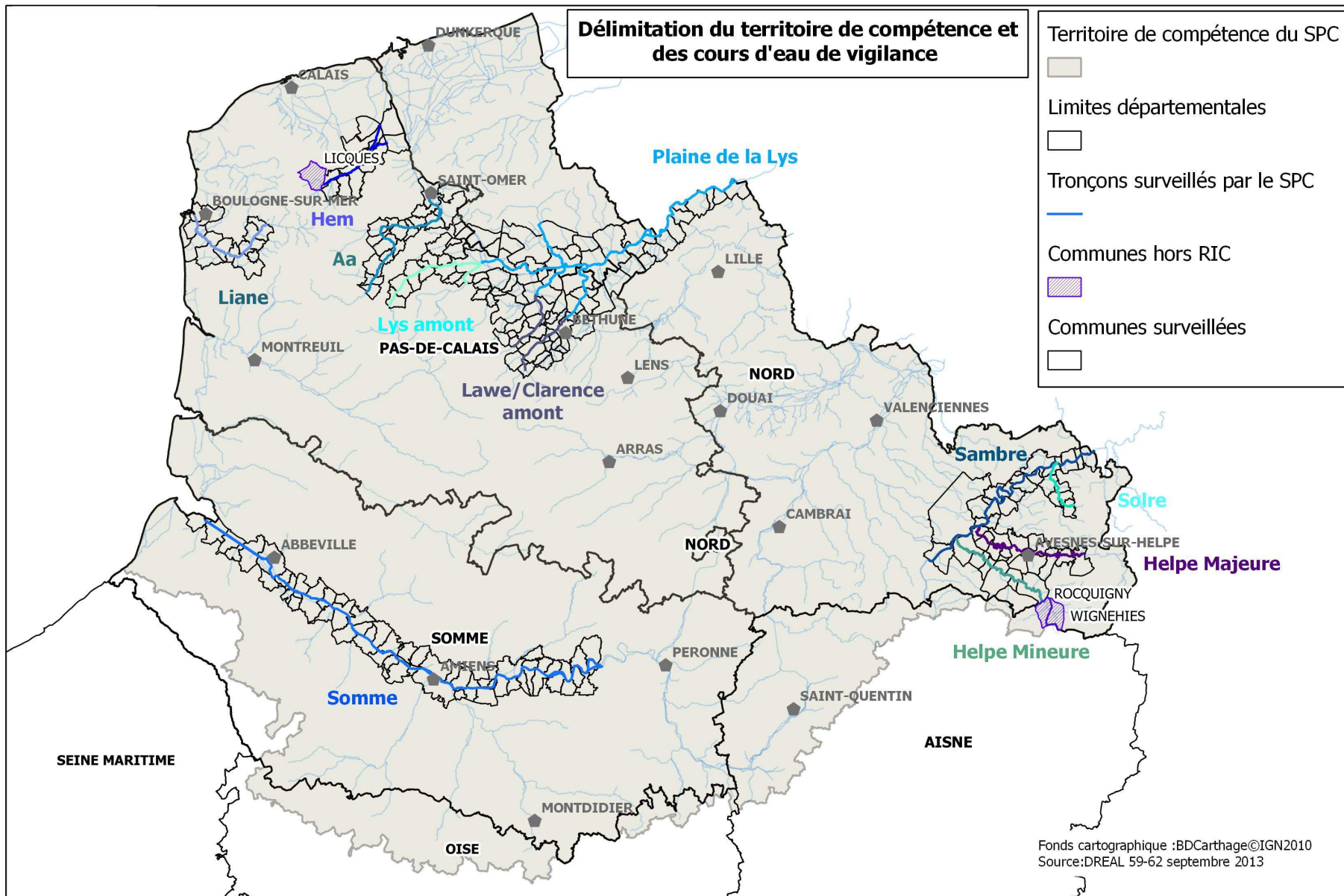
Tronçons surveillés par le SPC



Communes hors RIC



Communes surveillées



Fonds cartographique :BDCarthage©IGN2010
Source:DREAL 59-62 septembre 2013

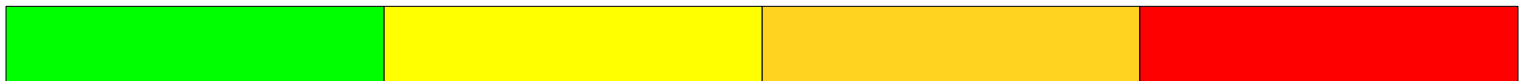
Mise en place de zones de transition entre les niveaux de vigilance.

Concrètement :

Pour les services de la protection civile et le grand public :

pas de changement

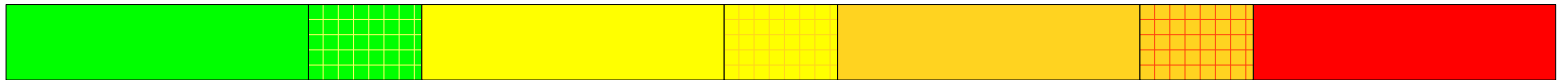
une seule et unique couleur de vigilance sera
communiquée




Mise en place de zones de transition entre les niveaux de vigilance.

Concrètement :

Toutefois, dans le travail au quotidien des prévisionnistes du service de prévision des crues, un niveau donné sur une station de vigilance ne conduira plus systématiquement au même niveau de vigilance.



TRONCON	HEM		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON					
			Station : Guémy			Station : Recques-sur-Hem		
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur (m)	Débit (m3/s)	Crues historiques	Hauteur (m)	Débit (m3/s)	Crues historiques
	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i></p>						
	<p>Niveau 3 : ORANGE débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i></p>	<p>2.05m 1.81m 1.58m</p>	<p>60,7 m3/s 38,8 m3/s 25,6 m3/s</p>	<p>13/08/2006 26/11/2009 21/11/2000</p>	<p>2.07m 2.00m 1.88m</p>	<p>26.4m3/s 25.0m3/s 22,6m3/s</p>	<p>28/11/2009 27/11/2009 03/11/2012</p>
	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	<p>1.47m 1.38m 1,32m</p>	<p>21,0 m3/s 17,5 m3/s 16,5 m3/s</p>	<p>15/12/2011 11/11/2008 27/12/2009</p>	<p>1.57m 1.48m 1.33m</p>	<p>17,2m3/s 15.9m3/s 13.8m3/s</p>	<p>15/12/2011 23/12/2012 27/12/2009</p>
	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale</i></p>						



Suite à donner

Consultation des préfets de départements concernés en cours avant consultation réglementaire de :

- Le préfet coordonnateur de bassin
- Le préfet de zone de défense Nord
- Les présidents des Conseils généraux des départements concernés : Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme
- Les présidents des associations départementales des maires des départements concernés : Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme
- le président du Syndicat mixte pour le SAGE de la Lys, dans le cadre de son système d'alerte local sur la becque de Saint Jans Cappel
- Le directeur interrégional Nord de Météo-France



Merci de votre attention
